

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

frais de cure Question écrite n° 34648

#### Texte de la question

M. Nicolas Sarkozy attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la question du remboursement des cures thermales. Selon plusieurs établissements thermaux, la sécurité sociale aurait pour intention de ne plus effectuer, même partiellement, le remboursement des cures. Les médecins comme les patients constatent pourtant l'intérêt de ces traitements particuliers pour soigner, par exemple, des affections respiratoires, des rhumatismes ou des problèmes physiques. Supprimer toute aide en faveur des cures thermales pénaliserait incontestablement de nombreux malades. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les intentions que le Gouvernement a en la matière.

#### Données clés

Auteur: M. Nicolas Sarkozy

Circonscription: Hauts-de-Seine (6e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 34648

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 13 septembre 1999, page 5321 **Question retirée le :** 10 juin 2002 (Fin de mandat)